

Bassigny au Comte de la Luzerne; & celui de Sarterre, à Mr. Roussel d'Espourdon. Sa Maj. a accordé au Duc de Chartres, un Brevet de retenue de neuf cens mille livres sur le Gouvernement du *Dauphiné*, avec des Lettres Patentes qu'elle a fait enrégistrer, & en vertu desquelles ce Prince est autorisé à emprunter jusqu'à la concurrence de la somme portée par ce Brevet.

VIII. Les nouvelles particulieres se réduisent à ce qui suit, savoir, que depuis la conclusion de la paix, il continué à se présenter dans les Ports du Royaume, des Matelots & Mariniers Anglois, qui s'engagent sur les Navires Marchands employés au commerce des deux *Indes*. Qu'on continué de travailler au rétablissement de la Marine, pour la revoir dans deux ans, non sur le pied qu'elle étoit en 1706, mais seulement comme elle étoit en 1743. Qu'il est arrivé au commencement de Fevrier sur les côtes du Royaume, une Flotte de Navires Marchands, venant des Isles, & qu'il en est entré une partie à *Bordeaux*, & le reste à la *Rochelle*. Que le Roi a formé un projet de faire achever ce qui manque au *Vieux-Louvre* à *Paris*, en n'épargnant rien de tout ce qui sera nécessaire pour faire de ce Bâtiment l'un des plus superbes Edifices de l'Univers. Que le Maréchal de Belleisle étoit attendu pour le 15. Mars de retour de *Nice* à *Paris*: Et que le Prince Charles-Edouard Stuart, fils du Prétendant à la Couronne d'*Angleterre*, ne continuera pas son séjour à *Avignon*, mais qu'il se soumettra à la condition que le Roi a exigée de lui, de repasser au-delà des *Alpes*.

IX. Le 14. Fevrier le Prince & la Princesse de Montbeillard allant avec le Prince leur fils de *Paris* à *Versailles*, les chevaux prirent le mors
aux